



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE les règlements mentionnés ci-dessous, adoptés par le conseil municipal lors de la séance du 9 juin 2025, sont entrés en vigueur le 23 juin 2025, date de la délivrance du certificat de conformité à leur égard émis à la suite de leur approbation par le conseil de la MRC des Laurentides :

Règlements	Objet
(2025)-102-80	Règlement modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone CV-322
(2025)-107-15	Règlement modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à la zone CV-322

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 13 août 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe